

**DÉCLARATION DES SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES NON  
SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**



horaires d'ouverture sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr),  
rubrique « Nous contacter »

Adresse du service où il  
convient de renvoyer un  
exemplaire préidentifié de  
la présente déclaration

Identification du destinataire

Adresse du déclarant si elle  
est différente du destinataire

SIE		N° de dossier		Clé		Régime		Code, service
N° SIREN								

**LE DÉPÔT DE VOTRE DÉCLARATION DOIT OBLIGATOIREMENT ÊTRE EFFECTUÉ PAR VOIE  
DÉMATÉRIALISÉE.**

**Vous pouvez saisir votre déclaration en ligne à partir de « VOTRE ESPACE PROFESSIONNEL »  
sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).**

**Pour pouvoir déclarer en ligne, vous devez créer votre espace abonné. Pour vous aider dans  
vos démarches, vous pouvez vous reporter à la notice n°2072-S-NOT-SD rubrique  
« Télédéclaration de votre N°2072-S ».**

La date limite légale de dépôt de cette déclaration est fixée au 2<sup>ème</sup> jour ouvré qui suit le 1<sup>er</sup> mai soit  
le 3 mai 2022, mais vous disposez d'un délai supplémentaire de 15 jours lorsque vous télédeclarez  
vos résultats.

Nombre d'annexes :

2072-S-A1 :  2072-S-A2 :

**I - RÉSULTAT NET À RÉPARTIR ENTRE LES ASSOCIÉS**

R1	<b>Revenus bruts</b> (total des lignes 5+19-20+22 de l'ensemble des immeubles des cadres "VII - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers" – 2072-S-A1- SD)		R2	<b>Paiement sur travaux</b> (total des lignes 9 de l'ensemble des immeubles des cadres "VII - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers" – 2072- S-A1-SD)	
R3	<b>Frais et charges autres qu'intérêts d'emprunts</b> (total des lignes 16 de l'ensemble des immeubles des cadres "VII - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers" – 2072-S-A1- SD)		R4	<b>Intérêts d'emprunts</b> (total des lignes 17 de l'ensemble des immeubles des cadres "VII - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers" – 2072- S-A1-SD)	
R5	<b>Revenu net (+) ou déficit net (-)</b> (total des lignes 23 de l'ensemble des immeubles des cadres "VII - Détermination des revenus selon la règle des revenus fonciers" – 2072- S-A1-SD)				

Date et signature :

Téléphone :

Courrier électronique :

## II – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX RELATIFS À LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE NON SOUMISE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Dénomination de la société	
Adresse de la société	
Adresse du siège social à la date d'ouverture de l'exercice clos en 2021	
Adresse du siège social en cas de changement au cours de l'exercice clos en 2021	
Date de clôture de l'exercice comptable	
Nom du gérant	
Adresse du gérant	
N° de téléphone du gérant	
Nom du comptable	
Adresse du comptable	
N° de téléphone du comptable	
Nom du conseil	
Adresse du conseil	
N° de téléphone du conseil	
Nom de l'administrateur de biens	
Adresse de l'administrateur de biens	
N° de téléphone de l'administrateur de biens	
Nombre d'associés	
Nombre total de parts dans la société à la date d'ouverture de l'exercice clos en 2021	
Montant nominal des parts à la date d'ouverture de l'exercice clos en 2021	
Augmentation du nombre de parts au cours de l'exercice clos en 2021	OUI : <input type="checkbox"/> NON : <input type="checkbox"/> Nombre de parts en plus :
Diminution du nombre de parts au cours de l'exercice clos en 2021	OUI : <input type="checkbox"/> NON : <input type="checkbox"/> Nombre de parts en moins :
Nombre total de parts dans la société à la date de clôture de l'exercice clos en 2021	
Montant nominal des parts à la date de clôture de l'exercice clos en 2021	

## III – RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX PRODUITS OU CHARGES RÉALISÉS PAR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2021 AUTRES QUE LES REVENUS DES IMMEUBLES

R6	Montant global des <b>produits financiers</b> réalisés par la société immobilière en €	
R7	Montant global des <b>produits exceptionnels</b> (plus-values de cession) <sup>(1)</sup> réalisés par la société immobilière en €	
R8	Montant global des <b>charges exceptionnelles</b> (moins-values de cession) <sup>(2)</sup> réalisées par la société immobilière en €	

## IV – LISTE DES IMMEUBLES DÉTENUS PAR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

<sup>1</sup> Les plus-values de cession sont les plus-values réalisées par la société immobilière lors de la vente de biens mobiliers (*exemple*: titres de participation) ou immobiliers qu'elle détient.

<sup>2</sup> Les moins-values de cession sont les moins-values réalisées par la société immobilière lors de la vente de biens mobiliers (*exemple*: titres de participation) ou immobiliers qu'elle détient.

	Adresse des immeubles détenus au titre de l'année 2021	Nombre de locaux	Déduction spécifique*	Nature de l'immeuble*		En cas d'acquisition de l'immeuble au titre de l'année 2021, cocher la case
				A*	B*	
IV-1						<input type="checkbox"/>
IV-2						<input type="checkbox"/>
IV-3						<input type="checkbox"/>
IV-4						<input type="checkbox"/>
IV-5						<input type="checkbox"/>
IV-6						<input type="checkbox"/>

\* Les codifications sont mentionnées sur la notice disponible en ligne sur le portail «[impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)».

#### V – IDENTIFICATION DES TIERS AUTRES QUE DES ASSOCIÉS BÉNÉFICIAIRES GRATUITEMENT DE LA JOUISSANCE DE TOUT OU PARTIE D'UN IMMEUBLE DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

	Identité du tiers bénéficiaire	N° SIREN	Adresse si elle est différente de celle de l'immeuble dont il détient gratuitement la jouissance	Immeubles attribués en jouissance - Immeuble n°
V-1				IV....
V-2				IV....
V-3				IV....
V-4				IV....
V-5				IV....
V-6				IV....

